

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 29 Septembre 2021**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2021-09-29-18

<b>Date de la convocation</b>	L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.
<b>24/09/2021</b>	<b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL
Convoqués : 23	<b>Étaient représentés :</b> Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL
Présentes : 14	
Représentés : 6	
Absents : 3	
<b>OBJET :</b>	<b>Était absent :</b> Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE
<b>Intercommunalité</b>	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance
<b>CCALN</b>	Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) a été mis en place par la loi de finances du 29 décembre 2011 n°0301. Ce fond est versé par l'État aux intercommunalités et communes considérées comme moins avantagées financièrement.
<b>FPIC</b>	Le montant de ce FPIC sur l'exercice 2021 est de 36 730 € pour la commune d'Ailly sur Noye sur un montant de droit commun pour la part des communes membres de la CCALN de 317 100€.
	Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide à l'unanimité:
	- <b>D'appliquer le droit commun aboutissant à un versement de 36 730 € au profit de la commune d'Ailly sur Noye</b>
	Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
	Pour copie conforme
	Le Maire, Pierre DURAND
	